Communiqué de presse

Vol AF447 Rio-Paris : la cour d'appel reconnaît la responsabilité d'Airbus et d'Air France

Roissy, le 22 mai 2026

Le 1er juin 2009, 228 personnes perdaient la vie dans l'Atlantique, parmi lesquelles nos 12 collègues navigants.

Près de dix-sept ans après la disparition du vol AF447 entre Rio et Paris, la cour d'appel a condamné Airbus et Air France pour homicides involontaires.
Le syndicat de pilotes de ligne ALTER, partie civile dans cette procédure, prend acte de cette décision judiciaire historique.

Pour ALTER, cet arrêt de la cour d'appel rappelle une exigence fondamentale : dans le transport aérien, l'anticipation du risque, la prise en compte des retours d'expérience et la diffusion rapide des informations de sécurité sont essentielles.

ALTER tient également à saluer les propos particulièrement forts tenus par la présidente de la cour concernant les pilotes Marc Dubois, David Robert et Pierre-Cédric Bonin : « *Les pilotes ont vraiment tout tenté pour se sortir de cette situation épouvantable. J'en avais la certitude, j'en ai acquis la pleine certitude à l'étude de ce dossier.* » Ces mots sont essentiels pour des pilotes qui ont parfois été injustement désignés comme responsables de cette catastrophe.

La cour a également rappelé que « *la prise en considération de la parole des pilotes était essentielle* » et que « *l'anticipation du risque doit être une préoccupation permanente qui n'était pas celle des dirigeants de l'époque* ».

ALTER souhaite enfin saluer l'engagement remarquable des familles et proches de victimes, dont la dignité et la détermination auront permis que ce drame ne sombre jamais dans l'oubli. Le syndicat adresse également ses pensées fraternelles à nos collègues des organisations syndicales pilotes SNPL et SPAF, ainsi qu'aux organisations représentatives des personnels navigants commerciaux, également parties civiles dans cette procédure, qui ont mené à nos côtés, durant toutes ces années, un combat exigeant pour la manifestation de la vérité et la reconnaissance des responsabilités.

ALTER prend acte de la décision d'Airbus et d'Air France de se pourvoir en cassation et regrette profondément qu'une procédure déjà longue de dix-sept années soit encore inutilement prolongée pour les familles, les proches des victimes et les navigants.

ALTER continuera à défendre une culture de sécurité fondée sur la transparence, le retour d'expérience, l'anticipation du risque et la prise en compte réelle de la parole des équipages.

Contact presse : contact@syndicatalter.fr